



**LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT,
AIDES FINANCIERES, ET STRUCTURES MOBILISABLES
SPECIFIQUES
EN FAVEUR DES ENTREPRISES DU SECTEUR PRIVE DANS
LE CADRE DE L'OBLIGATION D'EMPLOI**

**Actualisation prenant en compte les éléments du plan de soutien
AGEFIPH**

Document élaboré par le

**Programme Régional
D'insertion des
Travailleurs Handicapés
En Limousin**

SOMMAIRE


- Les Opérateurs spécialisés sur le territoire limousin : p. 3-7
 - Information/Sensibilisation/Accompagnement : p. 4
 - Accompagnement au maintien dans l'emploi : p. 5
 - Accompagnement des entreprises de plus de 20 salariés : p. 6
 - Information/Sensibilisation/Accompagnement au recrutement : p. 7

- Les Aides : p. 8-13
 - Aide à l'embauche d'un collaborateur issu du Milieu Protégé : p. 9
 - Aide lourdeur du handicap : p. 10
 - Prime à l'insertion : p. 11
 - Aide contrat de professionnalisation et apprentissage : p. 12
 - La Prime Initiative Emploi (PIE) : p. 13
 - La Prime au contrat durable : p. 14
 - L'Aide au tutorat : p. 15
 - Le forfait formation : p. 16

- L'accueil de stagiaires : p. 17
 - Les écoles spécialisées : p.17

- La sous-traitance : p. 18-25
 - Les E.A : p. 19-20-21
 - Les ESAT : p. 22-23-24-25

- Bordereau de prise d'offre d'emploi : p. 26-27

 **Les opérateurs spécialisés**
sur le territoire limousin

❖ **Information/Sensibilisation et Accompagnement des entreprises contributantes sur les modalités pouvant être mises en place pour satisfaire l'obligation d'emploi**

➤ **Cible :**

Entreprises contributantes du secteur privé ou établissement public de droit privé

➤ **Mission :**

Informier, sensibiliser et accompagner les entreprises afin de favoriser l'emploi et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

➤ **Contenu :**

- Elaborer des états des lieux collectifs
- Réaliser des diagnostics permettant de proposer un plan d'action adapté à la situation de l'entreprise
- Accompagner les actions mises en œuvre

➤ **Opérateurs :**

Haute-Vienne		Corrèze	Creuse
CGPME 87 96 avenue Emile Labussière 87100 Limoges Tél : 05 55 79 70 30 Fax : 05 55 34 36 03	MEDEF 87 7bis rue du Général Céréz 87100 Limoges Tél : 05 55 12 15 01 Fax : 05 55 12 15 02	ACASM 19 25 Quai Gabriel Péri 19000 Tulle Tél : 05 55 20 83 88	CGPME 10 avenue Gambetta 23000 Guéret Tél : 05 55 51 92 86

Prestations et diagnostics financés par l'



❖ **Accompagnement des entreprises au maintien dans l'emploi des salariés**

➤ **Cible :**

Toute entreprise du secteur privé, établissement public de droit privé quelle que soit sa taille et établissements publics sur demande de ces derniers.

➤ **Mission :**

○ **Service d'information :**

Délivrer les informations nécessaires à la mise en œuvre d'une démarche de maintien de l'emploi (cadre juridique, aides mobilisables, différents dispositifs existants en terme de formation, d'intervention, les possibilités de cofinancement...).

○ **Service de facilitation :**

Aider à la mobilisation d'appui technique, administratif ou financier pour la mise en œuvre d'une solution de maintien.

○ **Service de conseil :**

Eclairer sur la possibilité d'une démarche de maintien, à travers un examen de la situation et des différentes possibilités d'intervention ainsi que sur les conditions à remplir pour engager cette démarche.

○ **Service d'ingénierie :**

Contribuer à la recherche, à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une solution de maintien dans l'emploi d'une personne handicapée, favoriser un nouveau projet professionnel en dehors de l'entreprise.

➤ **Opérateurs :**

HAUTE-VIENNE	CORREZE	CREUSE
SAMETH 87 Catherine PAILLER et Emilie GILLET 38 rue Rhin et Danube Immeuble Le Rhin 87280 LIMOGES Tél : 05 55 38 89 70 Fax : 05 55 38 89 71	SAMETH 19 François DUBOIS 25 Quai Gabriel Péri 19000 TULLE Tél : 05 55 20 83 95 Fax : 05 55 20 83 89	Perspectives et Emploi SAMETH 23 Anne TOUZET Cap Emploi 23 13 avenue Charles De Gaulle 23003 GUERET Cedex Tél : 05 55 52 95 89 Fax : 05 55 52 97 58

Offre de service financée par l'



❖ **Accompagnement des entreprises de plus de 20 salariés à 0 TH à mettre en place une action positive**

➤ **Cible :**

Etablissement du secteur privé ou établissement public de droit privé à 0 TH soumis à l'obligation d'emploi.

➤ **Mission :**

Accompagner l'établissement à la mise en œuvre d'une action positive d'ici fin 2009 afin d'éviter l'augmentation de sa contribution et de favoriser l'insertion professionnelle.

➤ **Contenu de la prestation :**

Il s'agit d'une prestation en deux temps :

- 1- Un diagnostic visant à identifier et analyser l'activité de l'entreprise, à anticiper ses besoins et aboutir à faire émerger des actions en faveur de l'emploi des personnes handicapées adaptées à l'entreprise.
- 2- Un accompagnement selon les besoins de l'entreprise par la mise en œuvre des actions identifiées, définition des aides mobilisables, mobilisation des opérateurs publics et privés pour la mise en œuvre des actions.

➤ **Opérateurs :**

- Les opérateurs : MEDEF 87, CGPME 87, ACASM 19, CGPME 23.

➤ **Territoire d'intervention :**

Ensemble du territoire Limousin.

Prestations et diagnostics financés par l'



❖ Information, sensibilisation, accompagnement de l'entreprise au recrutement de personnes handicapées

➤ Cible :

Toute entreprise du secteur privé quelle que soit sa taille, et établissement public sur demande de ce dernier.

➤ Missions :


- Informer et conseiller sur l'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi.
- Informer l'employeur sur le maintien dans l'emploi des salariés bénéficiaires de l'obligation d'emploi pour orientation vers l'opérateur concerné.
- Sensibiliser l'employeur et les équipes de travail à l'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi en vue d'un recrutement.
- Accompagner l'entreprise dans un projet de recrutement de bénéficiaires de l'obligation d'emploi.
- Appui opérationnel au recrutement de bénéficiaires de l'obligation d'emploi.
- Suivi du salarié en emploi à la demande de l'entreprise.

➤ Opérateurs :

CAP EMPLOI 87	CAP EMPLOI 19	CAP EMPLOI 23
François DELAMARRE 38 rue Rhin et Danube Immeuble Le Rhin 87280 Limoges Tél : 05 55 38 89 70 Fax : 05 55 38 89 71	Caroline DELAGE LAFFOND 25 Quai Gabriel Péri 19000 Tulle Tél : 05 55 20 83 88 Fax: 05 55 20 83 89	Aurélie GAINANT 13 avenue Charles De Gaulle 23003 Guéret Cedex Tél : 05 55 52 95 89 Fax : 05 55 52 97 58

Offre de services financée par l'



 **Les aides
en faveur du recrutement
des travailleurs handicapés
dans les entreprises
du secteur privé
et établissements publics
de droit privé**

❖ Aide à l'embauche d'un collaborateur issu du milieu protégé ou adapté

Favoriser le recrutement par des entreprises du milieu ordinaire de personnes handicapées sortant d'un ESAT ou d'une EA.

Les entreprises signataires d'un accord peuvent bénéficier de la subvention à l'embauche d'un TH sortant d'ESAT ou d'EA bien qu'elles ne soient pas éligibles à la prime à l'insertion, la subvention s'inscrivant dans un principe d'anticipation de la reconnaissance de la lourdeur du handicap.

➤ Contrat éligible :

Contrat en milieu ordinaire de travail de 12 mois minimum conclu avec un employeur relevant du droit privé (avec ou sans accord avec l'Etat et associations).

➤ Montant de l'aide :

Contrats de travail éligibles : CDI ou CDD d'une durée minimale de 12 mois et d'une durée hebdomadaire d'au moins 16 heures.

Le montant accordé par l'Agefiph sera de :

- 9 000 euros pour l'embauche d'une personne sortant d'ESAT
- 4 500 euros pour l'embauche d'une personne sortant d'EA

Le barème suivant sera appliqué selon le temps de travail :

Temps de travail	ESAT	EA
Supérieur ou égal à 80 % d'un temps plein (durée conventionnelle)	9 000 €	4 500 €
Compris entre 50 % et 80 %	6 750 €	3 375 €
Moins de 50 % (minimum 16h hebdomadaires)	4 500 €	2 250 €

➤ Durée du travail :

Minimum 16h hebdomadaire.

➤ Cumul :

- Cumul possible uniquement avec la prime à l'insertion pour un employeur relevant du droit privé (entreprise ou association) n'ayant pas signé d'accord avec l'Etat et dont les contrats ne bénéficient pas de l'aide aux postes de l'Etat (EI, EA).

Aide à l'embauche financée par l'



❖ Aide à l'emploi destinée à compenser les charges induites par la lourdeur du handicap

Aider les entreprises à compenser les charges induites par l'emploi des salariés lourdement handicapés.

L'aide à l'emploi est destinée à assurer une compensation liée à l'incidence de la lourdeur du handicap au regard du poste de travail occupé, après aménagement optimal de ce dernier. La lourdeur du handicap est reconnue par le DDTEFP, sur demande de l'employeur, pour une durée de 1 an ou 3 ans. L'aide est versée par l'AGEFIPH trimestriellement. Les employeurs d'au moins 20 salariés doivent choisir entre cette aide et la modulation de la contribution à l'AGEFIPH liée à la lourdeur du handicap.

➤ Contrat éligible :

Contrat en milieu ordinaire de travail conclu avec un employeur relevant du droit privé (entreprise ou association) n'ayant pas signé un accord avec l'Etat et dont les contrats ne bénéficient pas de l'aide aux postes de l'Etat : EI, EA).

➤ Montant de l'aide :

Montant annuel des charges induites par le handicap		Montant annuel de l'aide pour un poste à temps plein	
En % du SMIC x durée collective du travail de l'établissement	Depuis le 1 ^{er} juillet 2007 (en €) (1)	En nombre 1 fois le SMIC majoré d'un taux de 21,50% (2)	Depuis le 1 ^{er} juillet 2007 (en €)
20% ≤ surcoût < 50%	2712,62 ≤ surcoût < 6781,50	450	4614,57
Surcoût ≥ 50%	Surcoût ≥ 6781,54	900	9229,14

(1) Montant calculé sur la base de 1607 heures.
 (2) Il s'agit d'un taux forfaitaire au titre des cotisations patronales sociales et fiscales.
 Mise à jour 08/01/08.

➤ Durée du travail :

Minimum 16h hebdomadaire.

➤ Cumul :

- secteur marchand : CIE ou CI-RMA
- secteur non marchand : Contrat d'avenir
- prime d'insertion

L'Aide à l'emploi est versée par l'



❖ Prime à l'insertion

Encourager les entreprises à recruter des personnes handicapées dans des emplois durables et favoriser les bénéficiaires des minima sociaux.

➤ Contrat éligible :

Tout contrat conclu avec un employeur relevant du droit privé (entreprise ou association) n'ayant pas signé un accord avec l'Etat et dont les contrats ne bénéficient pas d'aide aux postes de l'Etat : Entreprises d'insertion et Entreprises adaptées, en milieu ordinaire de travail d'une durée minimum de 12 mois y compris tous les contrats aidés mis en place par le plan dans le cadre du plan de cohésion sociale conclu par des organismes privés relevant du milieu ordinaire de travail.

➤ Montant de l'aide :

- Pour l'employeur :

Une subvention forfaitaire de 1 600€ pour l'embauche d'une personne handicapée à l'acceptation du dossier complet et conforme. Il doit être déposé au plus tard 6 mois après l'embauche.

- Pour la personne handicapée :

Une subvention forfaitaire de 900€ pour la signature d'un CDI ou d'un CDD d'au moins 12 mois et doublement de la prime pour les personnes embauchées à compter du 1^{er} janvier s'ils sont bénéficiaires de minima sociaux au jour de l'embauche.

La prime pour la personne handicapée n'est pas renouvelable, mais s'adresse également aux salariés embauchés dans les entreprises sous accord.

➤ Durée du travail :

Minimum 16h hebdomadaires.

➤ Cumul :

- Cumul possible avec toutes les mesures du droit commun (CIE, allègement charges salariales,...).
- Cumul possible avec la PIE.

La Prime à l'insertion est versée par l'



❖ Aide au contrat de professionnalisation et à l'apprentissage.

▪ Contrat de professionnalisation :

➤ Pour l'employeur :

Subvention forfaitaire de 1 700€, par période de 6 mois, en appui à un contrat de professionnalisation des jeunes handicapés de **moins de 30 ans**.

Subvention forfaitaire de 3 400€, par période de 6 mois, en appui à un contrat de professionnalisation pour les personnes handicapées **de plus de 30 ans**.

Si nécessaire, l'entreprise peut bénéficier de l'aide à l'accessibilité des situations de travail.

A l'issue du contrat de professionnalisation, l'entreprise peut bénéficier d'une prime à l'insertion de 1 600€ à la signature d'un CDI ou d'un CDD d'au moins 12 mois (voir les modalités de l'aide "prime à l'insertion"), ou la prime au contrat durable (voir les modalités de l'aide "prime contrat durable").

➤ Pour la personne handicapée :

Subvention forfaitaire de 1 700€ si le contrat de professionnalisation a une durée d'au moins 12 mois et si la personne n'a pas déjà bénéficié d'une prime à l'insertion.

A l'issue du contrat de professionnalisation, la personne handicapée qui n'aurait pas perçu la subvention forfaitaire ci-dessus, peut bénéficier d'une prime à l'insertion à la signature d'un CDI ou d'un CDD d'au moins 12 mois (voir les modalités de l'aide "prime à l'insertion").

Si nécessaire, l'entreprise et la personne handicapée peuvent bénéficier des aides à la compensation du handicap.

▪ Apprentissage :

➤ Pour l'employeur :

Subvention forfaitaire de 1 700€ par période de 6 mois ou de 3 400€ par période de 12 mois (année scolaire d'apprentissage) en appui à un contrat d'apprentissage pour **les personnes handicapées de moins de 30 ans**.

Subvention forfaitaire de 3 400€, par période de 6 mois, en appui à un contrat d'apprentissage dans le cadre d'un projet de création d'entreprise **pour les personnes handicapées de plus de 30 ans**

Si nécessaire, l'entreprise peut bénéficier de l'aide à l'accessibilité des situations de travail et de la formation des tuteurs (voir aides correspondantes).

A l'issue du contrat d'apprentissage, l'employeur peut bénéficier d'une prime à l'insertion de pour la conclusion avec l'apprenti d'un CDI ou d'un CDD d'au moins 12 mois (Voir les modalités de l'aide "prime à l'insertion"), ou la prime au contrat durable (voir les modalités de l'aide "prime contrat durable").

➤ Pour la personne handicapée :

Subvention forfaitaire de 1 700€, si le contrat d'apprentissage a une durée d'au moins 12 mois et si la personne n'a pas déjà bénéficié d'une prime à l'insertion.

Si nécessaire la personne handicapée peut bénéficier des aides à la compensation du handicap (voir aides techniques, humaines, à la mobilité)

❖ La Prime Initiative Emploi (PIE)

Encourager les entreprises à recruter des personnes handicapées rencontrant des difficultés particulières d'insertion.

➤ Contrat éligible :

- Tout contrat de travail de 12 mois (CDD ou CDI) conclu avec tout employeur affilié à l'UNEDIC (n'ayant pas signé un accord avec l'Etat), y compris les associations depuis le 01 janvier 2009 à l'exception des particuliers employeurs et des postes aidés par l'Etat (EI, EA).

Sont exclues les entreprises (comme dans le cadre du CIE) :

- ayant licencié pour motif économique dans les 6 mois précédant l'embauche ;
- ayant fait l'objet d'un procès verbal pour travail illégal ;
- les associations ayant recruté avant le 01/01/2009.

➤ Montant de l'aide versée à l'employeur :

L'aide maximale est fixée à 6 000 euros. En cas de travail à temps partiel, elle est modulée, en trois tranches, sur la base de la durée conventionnelle de travail applicable dans l'entreprise, selon que la durée de travail est :

- supérieure à 80% d'un temps plein : 6 000 euros
- de 50 à 80 % inclus : 4 500 euros
- inférieure à 50% : 3 000 euros

Pour l'embauche, à compter du 1^{er} janvier la PIE peut être majorée de 50% dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- pour les entreprises recrutant un travailleur handicapé senior de 45 ans et plus ;
- pour les employeurs de 20 salariés et plus recrutant leur premier travailleur handicapé (attestant n'avoir pas occupé une personne handicapée en CDD, en CDI ou en contrat intérim depuis le 1^{er} janvier de l'année en cours).

➤ Cumul :

Cumul possible avec la prime d'insertion.

La Prime Initiative Emploi est financée par l'



❖ La prime au contrat durable

Encourager les entreprises et les associations à recruter des personnes handicapées en CDI.

➤ Contrat éligible :

Tout employeur relevant du droit privé (entreprise ou association), n'ayant pas signé d'accord avec l'Etat et dont les contrats ne bénéficient pas de l'aide au poste (EI, EA).

➤ Montant de l'aide :

L'aide est fixée à 3 000€ pour un contrat de travail à temps plein. En cas de travail à temps partiel, elle est modulée au regard de la durée conventionnelle de travail applicable dans l'entreprise :

- durée supérieure à 80% du temps plein : 3 000€ ;
- durée de 50 à 80% inclus : 2 250€ ;
- durée inférieure à 50% : 1 500€.

Cette prime peut être majorée de 50% lorsque l'embauche en CDI concerne un travailleur handicapé senior âgé de 45 ans et plus.

➤ Durée du travail :

La durée du contrat de travail devra être égale au moins :

- à 16 heures par semaine ;
- ou à 720 heures par an si la durée de travail est annualisée.

➤ Cumul :

- Cumul non possible avec une PIE.
- Cumul non possible avec l'aide à l'embauche d'un collaborateur issu du milieu protégé ou adapté.

La Prime au Contrat durable est financée par l'



❖ L'Aide au tutorat

Recourir à un tuteur, interne ou externe à l'entreprise, pour préparer et assurer l'intégration d'un salarié handicapé à son poste ou le suivi d'un stagiaire pendant sa formation.

➤ Contrat éligible :

Cette aide s'adresse à l'employeur relevant de droit privé (entreprise ou association) n'ayant pas signé un accord avec l'Etat, désireuse de recruter un salarié handicapé, de le maintenir dans son emploi ou d'améliorer le bénéfice d'une formation suivie par un stagiaire handicapé. C'est l'employeur qui sera destinataire de la subvention Agefiph.

➤ Montant de l'aide :

Deux possibilités :

- Faire appel à un tuteur interne.
L'Agefiph participe au coût de sa formation et de sa rémunération afin de ne pas générer de surcoût d'encadrement pour l'employeur.
- Faire appel à un tuteur externe.
L'Agefiph participe au financement de la prestation de maximum 200h dans la limite de 23 euros de l'heure. Le nombre d'heures de tutorat financé par l'Agefiph tiendra compte de la situation du travailleur handicapé : nature de son handicap, nature du contrat de travail s'il s'agit d'un salarié, nature et durée de la formation s'il s'agit d'un stagiaire, situation de la personne avant son recrutement ou sa formation.

L'Aide au Tutorat est financée par l'



❖ Le forfait formation

Faciliter l'intégration professionnelle des travailleurs handicapés dans l'entreprise.

➤ Contrat éligible :

Cette aide s'adresse aux employeurs relevant du droit privé (entreprise ou association) n'ayant pas signé un accord avec l'Etat et dont les contrats ne bénéficient pas de l'aide aux postes de l'Etat (EA, EI), pour faciliter l'intégration des salariés handicapés en phase d'accès à l'emploi.

➤ Montant de l'aide :

Versement forfaitaire de 2 000€ en une seule échéance sur présentation de l'inscription en formation dans les 12 mois suivant l'embauche.

La formation d'une durée d'au moins 70 heures doit être dispensée par un organisme extérieur, éventuellement dans l'entreprise.

Le Forfait Formation est financé par l'



L'accueil de stagiaires

❖ Les Ecoles spécialisées

- **FERET du LONGBOIS**
16 avenue Jean Gagnant
87000 Limoges
Tél : 05 55 33 56 07

- **APSAH**
Rignac – B.P 36
87700 Aixe Sur Vienne
Tél : 05 55 70 23 84

- **CLAIRVIVRE**
Cité de Clairvivre
24160 Salagnac
Tél : 05 53 62 23 00



La Sous-Traitance

❖ Les Entreprises Adaptées

	STRUCTURE	ADRESSE	TELEPHONE	DIRECTION	EMAIL	ACTIVITE
EA 19	EA A.V.E.H.C	6, route de Boisse – 19370 Chamberet	05 55 98 89 96	Christophe GENIE	atelier.protege.avehc@orange.fr	Blanchisserie et sous traitance
	EA Les Petits Chantiers	6, Bd Léon Blum – 19200 Ussel	05 55 46 32 00	Michel VERGNE	ea.ussel@fondationjacqueschirac.fr	Entretien de bâtiments; entretien ménager, cuisine, espaces verts et forestage
	EA "Jean Beyne"	ZI de Mulatet – 19000 Tulle	05 55 20 47 90	Sébastien NAVES	atelier.tulle@wanadoo.fr	Restauration
	EA ADEPEP 19 "Ateliers nature"	ZI La Glane Lachaud – 19140 Uzerche	05 55 98 41 36	Franck ROCHE	cat.saintbonnet@pep19.org	Travail du bois. Fabrication de palettes. Entretien des espaces verts
	EA du Pays Vert	Avenue du Dr Schweitzer – 19000 Tulle	05 55 20 82 35	Daniel ROCHE	apdpv@wanadoo.fr	Assemblage de pièces mécaniques. Implantation des composants électroniques sur circuits imprimés. Espaces verts.
	EA CASEM 19	Zac Verdier – 19210 Lubersac	05 55 98 98 05	Gwennaël COLLET	casem@casem.fr	Câblage filaire, pieuvres pour le bâtiment. Multi services
	EA "L.I.M.A.R.E.L"	Le Bourg – 19160 Liginiac	05 55 46 00 50	Gérard NUSSAC	limarel.asso@wanadoo.fr	Lingerie. Blanchisserie
	EA "Fromageries Aire de Sully"	15 Route de la Courtine – 19340 Eygurande	05 55 46 17 00	Jean-Marc GIOUX	ea.monestiermerlines@fondationjacqueschirac.fr	Fromagerie
	EA Ateliers du Saillant – Cap services	3, avenue de la Gare – 19240 Allassac	05 55 85 08 74	Aurélié JULAN	assocaps@wanadoo.fr	Agriculture. Espaces verts. Plantes et tisanes.
	EA CASEM Multiservices	Zac Verdier – 19210 Lubersac	05 55 98 98 05	Gwennaël COLLET	casem@casem.fr	Multiservices second œuvre.
EA CASEM HEVEA Brive	13 impasse du Tilleul – 19100 Brive	05 55 98 98 05	Franck NESPOUX	casem@casem.fr	Sous-traitance industrielle. Entretien et aménagement espaces verts.	
EA 23	EA "Béton Moulé Creusois"	La Chassagne – Route de Limoges – 23200 Aubusson	05 55 66 69 48	Jacques GOUTERON	bmc23@orange.fr	Menuiserie (intérieur et extérieur). Couture. Produits béton moulé. Prestations diverses (ménage,...).

EA 87	EA "APLV"	ZA de la Plaine – 87220 Boisseuil	05 55 30 52 30	Bernard BEAUGRAND et Georges BREGERE	contact@innov-deco.com	Sous-traitance : sérigraphie (spécialisé dans le décor du verre)
	EA "Aprobois des Feuillardiers"	Route de Châlus – 87230 Les Cars	05 55 39 16 04	Régis MAINGOT	aprobois@aprobois.org	Spécialiste du châtaignier massif. Fabrication de mobilier urbains et panneaux d'affichages. Fabrication de mobilier intérieur et extérieur. Conditionnement. Espaces verts.
	EA Sous Traitance Service	Rue Panhard Levassor – ZI Nord – B.P 1516 – 87022 Limoges Cedex 09	05 55 37 78 82	Jean-Claude NICAUD	info@soustraitanceservice.fr	Conditionnement et travail à façon. Electronique. Câblage, brasage, montage. Papeterie.
EA 87	EA La Feuillade	Rue Panhard Levassor – ZI Nord – B.P 1566 – 87022 Limoges Cedex 09	05 55 37 86 47	Jean-Claude NICAUD	contact@atelierslafeuillade.com	Papeterie : massicotage, pliage, rainage, agrafage, collage, encartage. Réparation de palettes.
	EA Domaine de la Fontaine	Le Bourg – 87240 St Laurent Les Eglises	05 55 56 32 36	Daniel BOUDET	araisl@wanadoo.fr	Espaces verts.
	EA APAJH Services 87	Route Départementale 20 – Mallevalle – 87430 Verneuil Sur Vienne	05 55 48 06 97	Isabelle ROUDIL	contact.apajh@orange.fr	Blanchisserie. Travaux de couture. Repassage. Mise à disposition de personnel dans les entreprises du milieu ordinaire.
	EA CDTPI	18-20 avenue des Bayles – 87170 Isle	05 55 49 10 00	Bernard CASIMIR	cdtpi.adm@wanadoo.fr	Espaces verts.
	EA APIIC	19 place Charles De Gaulle – 87210 Le Dorat	05 55 60 61 01	Jacques LOISILLIER	jl@aibm.org	Réalisation et hébergement de sites internet. Développement de logiciels. Vente et réparation de matériels informatiques.
	EA A.P.I	Lieu Dit "Chez Gondat" – 87300 St Martial sur Isop	05 55 60 31 32	Françoise GONCET	ea.isop@yahoo.fr	Atelier de production en imprimerie tous travaux. Pliage, collage, ensachage.

EA IDEA Limousin	ZA La Plaine – 87220 Boisseuil	05 55 30 52 30	Bernard BEAUGRAND	idea@innov-decor.com	Démantèlement des déchets d'équipement électrique, électronique. Sous traitance.	
EA AVEC 3N	2 rue Antoine de Saint Exupéry – 87350 Panazol	05 55 31 98 54	Nadine NADAUD	nadaud.nadine@wanadoo.fr	Sous-traitance industrielle.	
EA Les Jardins FOUGERAS	Les Papillons Blancs – Rue de Fougères – 87280 Limoges Beaubreuil	05 55 35 49 50	Benoît FEIX	esat@papillonsblancs87.fr	Espaces verts	

Les Etablissements et Services d'Aide par le Travail

	STRUCTURE	ADRESSE	TELEPHONE	DIRECTION	EMAIL	ACTIVITE
ESAT 19	ESAT Ateliers de la Source	2, route de Beaune – 19290 Sornac	05 55 94 61 20	Pierre VIELLEMARIN	centrehabitat.sornac@fondationjacqueschirac.fr	Création et entretien d'espaces verts. Elagage. Maçonnerie. Elevage de bovins. Travaux Agricoles. Ateliers de repassage et de couture. Démolition second œuvre. Mécanique. Création et livraison bois de chauffage.
	ESAT Ateliers de la Saule	19110 Bort Les Orgues	05 55 46 18 98	Christian DESLIENS	esat.direction.bortlesorgues@fondationjacqueschirac.fr	Blanchisserie. Repassage. Couture. Nettoyage. Bois et dérivés. Elagage. Espaces verts.
	ESAT Agricole – Les Ateliers du Vallon	15 route de la Courtine – 19340 Eygurande	05 55 46 17 00	Jean-Marc GIOUX	esat.eygurande@fondationjacqueschirac.fr	Forestage. Espaces verts. Collecte ordures ménagères. Serrurerie. Petite maçonnerie. Elevage de bovin. Production laitière.
	ESAT ADAPEI Corrèze	14 avenue du Capitaine Taurisson – 19360 Malemort Sur Corrèze	05 55 92 00 33	Sébastien NAVES	atelier.malemort@wanadoo.fr	Sous-traitance industrielle. Affichage mobilier urbain. Bois et dérivés. Espaces verts. Destruction archives. Prestations de services. Détachements individuels et collectifs.
	ESAT ADAPEI Corrèze Atelier Le Theil	ZI du Theil – 19200 Ussel	05 55 46 01 25	Sébastien NAVES	atelier.ussel@wanadoo.fr	Sous-traitance industrielle. Affichage mobilier urbain. Bois et dérivés. Espaces verts.
	ESAT ADAPEI Corrèze	ZI Le Mulatet – 19000 Tulle	05 55 20 47 90	Sébastien NAVES	atelier.tulle@wanadoo.fr	Sous-traitance industrielle. Nettoyage mobilier urbain. Bois et dérivés. Espaces verts. Prestations de services.
	ESAT Atelier Nature	Le Bourg – 19130 St Bonnet La Rivière	05 55 25 69 76	Franck ROCHE	cat.saintbonnet@pep19.org	Espaces verts. Maçonnerie. Scieries. Sous traitance.
	ESAT Ateliers de Croisy	Route de Chastang – 19400 Argentat	05 55 28 91 23	Gérard MARCELLOT	cat.argentat@pep19.org	Sous-traitance (mise sous pli, encartage, conditionnement, façonnage) entretien des espaces verts, maçonnerie, bois et dérivés.

ESAT 19	ESAT Les Ateliers du Puy Grand et de la Vézère	Le Bourg – 19450 Chamboulive	05 55 21 68 42	Véronique LACHAUD	cat-chamboulive@wanadoo.fr	Espaces verts. Nettoyage. Mise à disposition dans l'entreprise Blédina.
	ESAT Les Ateliers du Puy Grand et de la Vézère	Le Bourg – 19240 St Viance	05 55 84 55 13	Véronique LACHAUD	esatvezere@wanadoo.fr	Espaces verts. Nettoyage. Sous-traitance industrielle.
	ESAT Le Moulin du Soleil	Le Moulin du Soleil – 19000 Tulle	05 55 20 11 44	Chantal DUPUIS	catmoulin.soleil@wanadoo.fr	Blanchisserie. Cuisine. Sous-traitance industrielle. Conditionnement. Espaces verts. Ramassage des ordures ménagères. Démolition second œuvre. Maçonnerie.
	ESAT du Glandier	Beysac – B.P 33 – 19231 Arnac Pompadour Cedex	05 55 73 81 00	Eugène FRABOULET	epdaleglandier@sil.fr	Elevage cunicole, Espaces verts, Peinture en bâtiment, Bois et dérivés, Conditionnement, Sous-traitance industrielle, Cueillette de pommes, Blanchisserie, Mise à disposition dans entreprises.
ESAT 23	ESAT ADAPEI Creuse	ZI du Mont – 23200 Aubusson	05 55 66 29 32	Ghislaine CUENCA (Directrice) Annie ZAPATA (Directrice Adjointe)	cat.aubusson@orange.fr direction.cataubusson@orange.fr	Sous-traitance (électromécanique, conditionnement électroménager), bois (gros emballage), services (restauration, blanchisserie, espaces verts).
	ESAT ADAPEI Creuse	Clocher – 23000 St Sulpice Le Guérétois	05 55 51 94 35	Thierry HUMBERT	cat.gueret@orange.fr	Béton, ferrailage, palettes, espaces verts, blanchisserie, restauration.
	ESAT André OZANNE	Route des Chaves – 23110 Evaux Les Bains	05 55 65 66 02	Thierry VIGIER	itep.petit.prince@alefpa.asso.fr	Ateliers à vocation horticole et floricole.
	ESAT Les Ateliers du MASGEROT	Le Masgerot – 23000 St Sulpice Le Guérétois	05 55 41 86 00	Marie-France DALOT	apajh.catgueret@wanadoo.fr	Blanchisserie, couture, conditionnement; horticulture, entretien des espaces verts, élevage et abattage de volailles.
	ESAT James MARANGE	Domaine de la Prade – 23300 La Souterraine	05 55 63 24 22	Pascal HUGUET	catjmarange@laposte.net	Jardin et espaces verts, laverie, petit élevage.
	ESAT André CHEVALIER	1, impasse des Maisons	05 55 60 93 40	Pascal HUGUET	esatac@laposte.net	Espaces verts (aménagement et entretien), entretien de locaux et

ESAT 87		Neuves – B.P 22 – 87300 Bellac				de bâtiments.
	ESAT Eymoutiers	Les Ribières de Bussy – B.P 40 – 87120 Eymoutiers	05 55 69 22 96	Mr Hervé VITIS	arssecat@wanadoo.fr	Espaces verts, bois de chauffage, travaux de clôture, buanderie, blanchisserie, repassage, reprographie, travaux d'imprimerie, photocopies.
	ESAT CDTPI	18-20 avenue des Bayles – 87170 Isle	05 55 49 10 00	Bernard CASIMIR	cdtpi.adm@wanadoo.fr	Espaces verts, maçonnerie, couture, repassage, menuiserie, reprographie, sous traitance diverse.
	ESAT APSAH	104 avenue des Ruchoux – 87060 Limoges	05 55 77 14 23	Chrystèle BARRET RATTIER	infocat@apsah.asso.fr	Chaiserie, menuiserie, tapisserie, espaces verts, blanchisserie, sous traitance.
	ESAT L'ENVOL	3, rue de la Font Pinot – 87000 Limoges	05 55 32 06 15	René GOURINEL	envol.cat@wanadoo.fr	Blanchisserie, menuiserie, sous traitance, encadrement; restauration et fabrication de meubles, emballage.
	ESAT ADGEST 87	Les Papillons Blancs – Rue de Fougeras – 87280 Limoges Beaubreuil	05 55 35 49 50	Benoît FEIX	esat@papillonsblancs87.fr	Activités de sous traitance (petit montage, repassage et blanchisserie), petits travaux simples de couture, entretien espaces verts.
	ESAT Les Chênes	10 rue Boileau – B.P 5 – 87350 Panazol	05 55 30 63 84	Michel VERGNAUD	cat-les-chenes@wanadoo.fr	Sous-traitance, espaces verts, mise à disposition en entreprises, blanchisserie industrielle, travail à façon, fabrication de bougies, entretien des locaux et des bâtiments.
	ESAT Les Seilles	Chemin des Seilles – 87200 St Junien	05 55 43 83 40	Josette GADY	cat.lesseilles@wanadoo.fr	Sous-traitance cartonnage, détachement d'équipes en entreprise, conditionnement divers, prestations de services, espaces verts.
	ESAT Le Mazet	Les Bussières – 87590 St Just Le Martel	05 55 09 22 35	Philippe LANOT	p.lanot@lesamisdelatelier.org	Entretien espaces verts, menuiserie, blanchisserie, ménage, maraîchage, floriculture, aviculture.
	ESAT Domaine de la Fontaine	Le Bourg – 87240 St Laurent Les Eglises	05 55 56 58 92	Daniel BOUDET	esat0356@orange.fr	Entretien espaces verts, blanchisserie, restaurant.

ESAT 87	ESAT CDTPI	La Chabanie – 87500 Glandon	05 55 75 09 49	Serge DESCHAMPS	cdtpi.adm@wanadoo.fr	Espaces verts. Blanchisserie
	ESAT Hors Les Murs SOFAITE	14 rue Cruveilhier – 87000 Limoges	05 55 34 43 17	Gaëlle DESCAHMPS	trisomie21.hautevienne@orange.fr	Mise à disposition de personnels sur des activités proposées dans les entreprises et collectivités utilisatrices.

Tampon / Nom organisme : CGPME MEDEF ACASM Cabinet 0 TH Autre :...

BORDEREAU DE PRISE D'OFFRE D'EMPLOI

A transmettre au Pôle emploi de référence

Mail :

RAISON SOCIALE : *Nom de l'entreprise*

SECTEUR D'ACTIVITE :

ADRESSE :

PERSONNE A JOINDRE :

N TELEPHONE : N°TELECOPIE

Email

N° SIRET : N° NAF

EFFECTIF :

EMPLOI PROPOSE

Inscrire l'emploi demandé par l'entreprise. Le descriptif du poste est important pour Pôle emploi de manière à attribuer un code ROME. Elle doit également connaître les heures et les jours travaillés.

.....

.....

.....

PROFIL RECHERCHE

QUALIFICATION

Manutentionnaire, OS, OQ, OHQ, ENQ, EQ, AMT, Cadre

FORMATION

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE :

DEBUTANT ? EXIGEE ? SOUHAITEE ? DUREE ?

MEME SECTEUR ? MEME POSTE ?

CONDITIONS D'EMPLOI

SALAIRE : DE A.....E

Inscrire un salaire de référence sinon Pôle emploi indiquera systématiquement le SMC

CONDITIONS D'EXERCICE :

.....

Contraintes + horaires

LIEU DE TRAVAIL :

DEPLACEMENTS :

TYPE ET DUREE DU CONTRAT

MESURE D'AIDE A L'EMPLOI ?

MODES DE PRESENTATION : (téléphoner pour RDV, envoyer CV, pré-sélection Pôle emploi, autres...)

.....

LIEU DE PRESENTATION

TRAITEMENT DE L'OFFRE (REALISE PAR Pôle emploi)

SERVICE ATTENDU (sans pré-sélection / avec pré-sélection) :

.....

MISE A DISPOSITION DE L'OFFRE / DIFFUSION MEDIA / TELEMATIQUE

QUOTA :

DATE DE PROCHAIN SUIVI DE L'OFFRE

NOM DE L'AGENT Référent